



## Compte-rendu du conseil communautaire du vendredi 26 avril 2013 à 14 heures St Maurice de Ventalon

### Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice  
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

[cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr](mailto:cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr)

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ;

Suppléants présents : Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaire absent ayant donné procuration :

Autres personnes présentes à la réunion : Monsieur Jean Louis SERVIERE suppléant de Sophie PANTEL en tant que conseillère générale du Pont de Montvert.

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Vice-présidente de la Région et Conseillère Générale du Canton du Pont de Montvert) ;

Jean Paul a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

#### **Approbation compte rendu conseil communautaire du 22 mars 2013 :**

Etant absent aux deux dernières réunions, Jean Marie Thoyer demande quelques éclaircissements sur les points suivants : lieu de vie du Salson et l'adhésion au CAUE.

**Présentation de l'association « L'arbre aux abeilles »** : Pour rappel, la Communauté de Communes a adhéré à l'association lors du vote du budget primitif. La parole est donnée à Yves Élie LAURENT qui explique les objectifs de l'association.

L'association intervient sur le territoire du canton. Yves Élie, de par son parcours professionnel, est en relation avec des spécialistes des invertébrés depuis plusieurs années. Il a pu sillonner la France pendant deux ans et demi. En 2000, il a réalisé un documentaire sur les pesticides. Il intervient également régulièrement dans des reportages TV. L'association est composée d'un conseil scientifique.

Le but premier de l'association « l'arbre aux abeilles » est la conservation de l'abeille noire, la restauration et le repeuplement des ruches troncs, habitat traditionnel de cette abeille. La part communication est importante pour le partage de connaissances vers tout type de public.

L'association veut aussi trouver une alternative au développement économique et à la réalité de la biodiversité du territoire. Sa réflexion porte sur les différences de fonctionnement entre les modèles d'agriculture traditionnelle (ruche tronc) et intensive (industrielle). Sur notre territoire, la situation s'est dégradée : l'appauvrissement du biotope a pu

être constaté : perte de myrtilles, des champignons, etc. Le nombre de ruchers en Cévennes est considérablement en baisse.

L'association a donc été créée pour mener des actions expérimentales, mais aussi pour tester le fonctionnement de l'agriculture traditionnelle. Dans ce contexte, un rucher conservatoire a été créé sur la commune de Fraissinet de Lozère. (Il existe une douzaine de ruchers de ce type en France). Une expérience de restauration d'un rucher tronc est portée par l'association sur la commune de Saint Maurice de Ventalon. Ce rucher sera peuplé d'abeilles noires, issues du rucher d'origine. Une trentaine de colonies existent sur le territoire. Ce sont des colonies qui ont survécu à l'abandon. Elles représentent donc un intérêt très fort.

L'association cherche à trouver de nouvelles pistes de pratique de l'apiculture (professionnelle ou amateur) qui engendrent peu d'investissement et qui représentent un bénéfice suffisant = potentiel de la polyculture dans le but de rendre visible ces pratiques, les pérenniser mais aussi pousser à la pratique de ce type d'agriculture traditionnelle.

L'association porte aussi des actions de recherche et notamment la lutte contre le frelon asiatique. Elle réalise des enquêtes sur les mortalités d'abeilles sur le canton. Elle concrétise des actions techniques : conservation de l'abeille noire par exemple. Elle a l'objectif d'élargir son activité dans le Gard par l'instauration d'un deuxième rucher dans les Garrigues.

Le rucher de St Maurice de V. serait un pôle intéressant pour créer un itinéraire de l'activité de l'abeille noire sur le territoire et s'inscrire dans le cadre d'un itinéraire européen du cheminement de l'abeille noire.

Autre volet de l'association : la communication. Elle participe à des émissions TV. Elle est intervenue sur Arte, sur Douce France. Cette communication permet de générer des interactions.

L'abeille noire est un patrimoine biologique. L'association se veut être un modèle d'élevage plus respectueux des enjeux biologiques pour, au final, obtenir des aliments de meilleure qualité.

Les élus réagissent : ce patrimoine et ce savoir-faire sont importants pour notre territoire. Ils nous concernent en tant qu'individus et en tant que collectivité. La communauté de communes pourrait soutenir des actions en signant, par exemple, des conventions avec des propriétaires de ruchers troncs encore existants sur le territoire. Un lien peut aussi être établi entre l'appel à projets sur la châtaigneraie et notamment les parcelles à l'abandon. En effet les ruches tronc peuvent être conservées et développées via la châtaigneraie. La C. C. peut aussi intervenir en matière de politique agricole et encourager l'agriculture traditionnelle sur le territoire. L'abeille et la culture des ruchers troncs jouent un rôle important sur la biodiversité des milieux.

Pour plus d'information sur l'association, allez sur le site : <http://www.ruchetronc.fr>

## **Compte rendu de réunion Association de Valorisation des Espaces Causses et**

**Cévennes + délibération cotisation :** Jean Marie Thoyer fait un compte rendu de la réunion du 16 avril dernier avec Sandrine LAGLOIRE, chargée de mission pour l'AVECC.

Le bien UNESCO a été inscrit en juin 2011 au patrimoine de l'UNESCO, car ses paysages sont issus de l'agropastoralisme. Il concerne quatre départements, dont la Lozère. Tout ce qui n'est pas lié à l'agropastoralisme ne rentre pas dans le cadre du classement. Ce bien est un bien culturel qui représente 3000 km<sup>2</sup>.

Les biens classés sont regroupés en plusieurs catégories : biens naturels, biens culturels (grands monuments par exemple), biens mixtes (combinaison entre action de la nature et impact de l'homme). Le bien UNESCO qui nous concerne rentre dans le thème : « les paysages culturels ». Il est le plus grand bien culturel au monde. Tant que le lieu garde son authenticité, il reste classé. Il faut donc maintenir le patrimoine, garder ses savoir-faire, continuer d'avoir une activité agropastorale en lien avec le patrimoine pour garder ce classement. Pour information, au niveau international : 950 sites sont inscrits. 2 d'entre eux ont été désinscrits (un en Allemagne, car le bien a été modifié par la construction d'un pont, un autre en Afrique où l'État a voulu réduire le périmètre de survie d'une espèce protégée). Dans les deux cas, c'était un choix du territoire et pas un contrôle de l'UNESCO. L'UNESCO est un label, une sorte de reconnaissance et non un organisme de contrôle.

L'accompagnement de l'UNESCO n'est pas financier. L'UNESCO ne mobilise ses moyens que pour les biens en péril (pour ex. le cas du Mali). La première candidature a été portée par l'AVECC il y a environ 10 ans. L'AVECC a été créée par les 4 départements concernés par le bien et son but est d'élaborer un plan de gestion sur le territoire concerné. L'association devrait donc disparaître après le classement et devrait être remplacée par l'entente interdépartementale qui elle-même est régie par le code des collectivités territoriales

L'entente a une mission de gestion. L'AVECC, elle, a pour mission de faire des propositions de gestion. Au sein de l'AVECC, des groupes de travail ont été créés. Si la Communauté de Communes adhère, elle pourra faire partie des groupes de travail. (Montant de l'adhésion : 500€)

L'avis des élus sur le sujet est plutôt partagé : le mille feuilles administratif ne cesse d'augmenter, les élus se demandent où est la place de l'AVECC dans la gouvernance. Le conseil communautaire suspend sa décision d'adhérer

à l'AVECC pour 2013 et attend quelques résultats de l'association. Il veut également obtenir l'avis du Conseil Général de la Lozère sur la question. Il aurait souhaité que le système soit plus léger.

### **Appel à projets : stratégies locales de développement mesure 341B**

Daniel MATHIEU fait un bref rappel du dossier notamment de la réunion avec la Sous préfète. L'idée de départ était de monter des projets autour du mont Lozère, axés sur le tourisme. La problématique de l'agropastoralisme avait été soulevée.

Lors de cette réunion, le SIS avait indiqué vouloir répondre à l'appel à projets, notre C. C. répondait également en parallèle. Deux projets ont donc été déposés : une lettre d'intention portée par notre Communauté de Communes et une lettre d'intention déposée par le SIS.

Une réunion a eu lieu hier, 25 avril, au Pont de Montvert avec le SIS afin de réfléchir à l'articulation de ces projets sur chacun des territoires. Le SIS se positionne sur le volet agricole avec l'idée de valoriser le volet tourisme sur son territoire.

Les thématiques sont les suivantes : 1 — accueillir les visiteurs souhaitant découvrir les paysages inscrits à l'UNESCO et améliorer la relation consommateur/producteur. Sur ce volet, l'office de tourisme du Pont de Montvert intervient pour proposer des visites à la ferme, mais également la CC des Hautes Cévennes et l'OT de Villefort pour ce qui concerne les drailles et transhumance et la mise en valeur des produits locaux dans les restaurants. 2— Valoriser les produits transformés et inciter les agriculteurs à la transformation des produits locaux (intervention ici de la CC de Villefort) 3 — accompagner la culture de la châtaigneraie, élément identitaire du paysage du Sud et de l'Est du Mont Lozère (intervention de notre Communauté de Communes), 4 — animation du réseau Mont Lozère (intervention du SIS du Mont Lozère). Suite à cette réunion, il a été décidé de déposer un seul dossier complet à la Région qui comprend les différentes entrées agricoles et tourisme du territoire. L'idée de créer un poste d'animateur pour conduire ces actions sur le territoire n'a pas été retenue à la réunion du 25 avril. L'Office de Tourisme prendra donc en charge l'animation visite des fermes sur ses propres ressources. La Communauté de Communes portera la partie châtaigneraie. Chaque territoire portera donc son entrée. Daniel MATHIEU informe qu'il rencontre la Chambre d'Agriculture le 7 mai prochain afin de savoir quelle pourrait être son intervention à ce niveau, car il sera difficile pour nous d'assurer l'animation sur ce volet (manque de moyens humains).

Les élus présents souhaitent que les associations et agriculteurs locaux soient intégrés au projet. Yves Élie Laurent se propose d'écrire une partie du projet en lien avec les ruches troncs. Le Président y est favorable.

Le Président rappelle que ce projet est cofinancé par le Département et la Région à hauteur de 95 % du montant HT. Les élus souhaitent aussi que le volet agricole soit ouvert à la revalorisation des autres produits comme les myrtilles du Mont Lozère. Attention toutefois à l'appellation agriculture biologique qui doit être utilisée à sa juste valeur et non pour son aspect économique.

Les élus proposent aussi que des restaurateurs s'impliquent au projet : les communes proposeront une liste de personnes ressources à la CC, pour mobiliser un maximum d'acteurs du territoire. Une réunion est programmée par les élus le 6 mai prochain à 20 h 30 au Pont de Montvert.

### **Intercommunalité : discussion dans la perspective d'inviter la Sous-préfète au prochain conseil communautaire.**

Sur demande de la Sous Préfète, une rencontre pourrait avoir lieu sur le territoire de la C. C. dans le but de lui présenter nos projets et les initiatives locales et d'aborder le sujet de l'intercommunalité et ses perspectives. Il serait bon de faire ressortir la dimension économique des projets. Le conseil communautaire est favorable à ce qu'elle puisse venir à la réunion du conseil du 28 juin (car trop tôt en mai pour organiser sa venue).

Débat sur l'intercommunalité : certains élus pensent qu'il serait souhaitable que la C. C. élargisse le champ de ses compétences, notamment en matière de voirie – eau – et assainissement. La difficulté est que le territoire est tourné vers deux versants. Géographiquement cela représenterait une contrainte réelle. Richard Metge insiste pour que notre communauté de communes soit une structure attirante de par nos partenariats : travail avec le Mont Lozère (SIS), travail avec la Vallée Longue (office de tourisme), travail avec la Vallée Française en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse. La C. C. est donc une communauté ouverte, prête à réfléchir à de nouveaux projets et travailler en collaboration avec d'autres territoires. Yves Élie pense que nous avons des atouts touristiques sur le canton, une histoire riche. Il a pu constater que les touristes sont attirés par notre richesse culturelle, par les actions de partage et de développement. Le conseil proposera à la Sous préfète une visite du territoire à 14 h et une intervention en réunion du conseil communautaire à 17 h.

**Composition des conseils communautaires : accord local :** dans la perspective des élections municipales de mars 2014, la composition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être établie selon les dispositions de la loi de réforme des collectivités

territoriales. La répartition des sièges devra prendre en compte la population municipale de chaque commune et pourra s'effectuer par accord amiable à la majorité qualifiée des communes membres ou, à défaut, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les délibérations des communes devront être prises avant le 30 juin 2013. La C. C. quant à elle, doit proposer une répartition de sièges aux communes membres en fonction du tableau de répartition et des modalités de calculs définies dans la circulaire préfectorale. En cas de désaccord des communes, le Préfet décidera de la répartition des sièges pour chacune des communes selon son tableau.

Les élus proposent la répartition suivante (deux élus s'abstiennent sur cette proposition) : 20 sièges sont à répartir (dont 4 sièges supplémentaires) : 6 sièges pour la commune du Pont de Montvert, 5 sièges pour la commune de Fraissinet de Lozère, 3 sièges pour la commune de St Andéol de Clerguemort, 3 sièges pour la commune de St Frézal de V. 3 sièges pour la commune de St Maurice de V. Toutefois, les maires des communes proposeront en premier lieu à leurs conseils municipaux de délibérer pour une répartition égale du nombre de sièges pour chaque commune soit 4 sièges chacune.

Les élus se posent la question de savoir s'il y aura un suppléant par siège. Des informations complémentaires seront demandées à la Sous-préfecture.

**SIVOM : transfert des compétences transport à la demande et tourisme :** ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **Versement d'une subvention complémentaire à l'office de tourisme : délibération**

Le conseil communautaire délibère pour accorder 6550 € à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. Ces 6550 € représentent la moitié de la valeur de la taxe de séjour pour 2012 que la C.C. verse normalement à l'OT et ne constituent pas une aide financière supplémentaire.

**Construction d'une nouvelle crèche au Pont de Montvert :** le Président informe que la superficie de la parcelle de l'école est suffisante pour accueillir la nouvelle crèche. Les moyens vont être mutualisés : repas, etc. Alain Jaffard travaille sur une ébauche de plans pour le cahier des charges et la consultation aux architectes.

**Contrat Local de Santé du Pays Cévennes :** Le contrat local de santé est porté par le Pays Cévennes. Un compte rendu des différentes réunions nous a été transmis. Jean Marie Thoyer en fait une synthèse. De nombreux groupes thématiques fonctionnent en réseau sur le territoire du Pays Cévennes, ce qui crée une dynamique. Le travail se poursuit et il n'y a pas vraiment de choses nouvelles, mais le Pays Cévennes a réussi à créer du lien entre les réseaux de santé sur son territoire, ce lien est important pour la communication et l'avancement du travail.

### **Comptes rendus autres réunions/commissions :**

**Ouverture des plis pour la construction du hangar de l'Espinas :** la commission a eu lieu le 16 avril dernier. Les lots 1 (maçonnerie – VRD), 2 (charpente/couverture/zinguerie), 4 (cloisons/isolations/faux plafonds), 5 (électricité) ont été attribués. Les lots 3 (menuiseries extérieures et intérieurs bois), 6 (plomberie sanitaire) ont été classés sans suite. Le lot 7 (revêtement à sceller) était infructueux. Le conseil communautaire délibère pour valider la décision de la commission des marchés et attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Maçonnerie – VRD : Chapelle Bernard – village – 48400 Cocurès

Lot 2 : Charpente couverture zinguerie ossature et bardage bois : Francis Maliges – 48100 Marvejols

Lot 4 : Cloisons isolation faux plafond : Carlos Duarte – 48000 Chastel Nouvel

Lot 5 : Électricité : Roure Philippe – 48220 Fraissinet de Lozère;

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les actes d'engagement sur ces lots attribués,

Considérant que le montant des lots attribués est conforme au cahier des charges, le conseil communautaire RETIENT les options sur les lots 1,2,4,5. Il classe sans suite les lots 3 et 6 et le lot 7 infructueux. Il autorise le Président à relancer une procédure MAPA sur les lots 3,6,7 et contacter des entreprises selon la règle des trois devis.

**Commission sécurité pour les travaux du hangar de l'Espinas :** Camille LECAT s'est rendu à la réunion en tant que Maire de St Andéol de Clerguemort. Le hangar est classé en R catégorie 5 des ERP. Des prescriptions ont été formulées oralement. Il faudra s'assurer que les matériaux correspondent à la demande du service de sécurité pour les risques incendies. Inflammabilité des voliges par exemple. Une autre prescription est la création d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>. C'est la même qui a été demandée pour le bistrot. Il faudra intégrer ce point particulier dans le plan d'aménagement de l'Espinas. Le Président rappelle à Camille en tant que gérant de Bois 2 mains que la Communauté de Communes attend une attestation de la SCIC pour faire les travaux sur la parcelle du hangar. Bois 2 mains doit porter la réflexion d'un échange éventuel de parcelles avec la C.C.

## **Points sur les projets en cours :**

**Réhabilitation de La Cure du Pont de Montvert** : le Président a contacté 7 architectes pour la Maîtrise d'œuvre. Le délai de remise des plis est le 7 mai 2013 à 12 heures. Le Président informe que Jean Marc Rostan est parti du local. L'association de Steel band demande à la C.C. de lui prêter le local du premier étage. Le conseil communautaire est favorable pour leur prêter le rez-de-chaussée, mais pas l'étage. De plus, il ne souhaite pas que du public soit accueilli, mais que le local soit destiné à l'entrepôt du matériel uniquement, pour des raisons de sécurité.

**Maison de Marie** : les réunions de chantier se déroulent tous les mardis à 14 h 30. 5 dalles ont été coulées par l'entreprise Chapelle. L'escalier intérieur qui relie les étages a aussi été fait. Il faut maintenant attendre le séchage. Le charpentier a terminé la fabrication de la charpente. Dans un délai de 3 semaines maximum le toit sera posé. Une partie de l'escalier extérieur a été élargi, permettant, par la suite, de créer une place de stationnement. Cette décision a été prise lors des réunions de chantier. Concernant la publicité du local, Lozère Développement finalise sa brochure qui devrait être visible sur leur site très bientôt.

**Mas méjean** : une réunion a eu lieu sur site avec France Télécom, le SDEE et la DDT afin de finaliser le cahier des charges et d'organiser le futur chantier. La DDT travaille sur le dossier de consultations des entreprises que nous devrions recevoir bientôt. Un marché à procédure adaptée sera lancé pour la consultation des entreprises. La C. C. a pris contact avec Lozère Développement pour que la ZAE soit connue du public afin de trouver d'autres porteurs de projets. La demande de subvention auprès du Conseil Général est en cours d'instruction.

## **Questions diverses.**

**1-signalétique** : le Parc National des Cévennes n'a pas retenu la proposition du conseil communautaire de travailler, à l'échelle de la C. C. sur une signalétique homogène des sites. Les délais étant trop courts. De plus, le PNC a déjà une charte pour les panneaux. Jean pierre propose toutefois de préparer ce travail à l'échelle de la C.C. et de lister, sur chaque commune, le nombre de panneaux manquants. Le Président y est favorable. Chaque commune devra faire parvenir une liste à la C. C. avant fin juin.

**2-Tourisme sur le territoire** : Camille LECAT fera passer aux élus le compte rendu de la réunion du bureau de l'OT. Il rappelle que l'Office de Tourisme est financé à 50 % par des fonds publics. Par conséquent, il doit faire figurer la liste des prestataires (dont ceux qui ne cotisent pas à l'OT) sur la brochure. Le Président de l'Office de Tourisme visiblement est contre cette décision.

Un débat est ouvert sur le tourisme sur le territoire : quelle est la capacité de la C. C. pour travailler sur le tourisme avec l'OT ? Quels moyens a-t-elle ? Comment développer le tourisme avec des objectifs communs ? Les réflexions publiques/privées étant souvent discutées. La communauté de communes souhaite être destinataire des comptes rendus des visites de l'OT sur les communes du canton.

Après débat, il apparait que la CC n'est pas « calée » avec l'OT sur le projet touristique du territoire. Il sera donc nécessaire de reparler de l'OT lors d'un prochain bureau et de prévoir d'autres rencontres.

**3- Maison de santé Florac** : Jean Marie THOYER fait un compte rendu des réunions en lien avec ce projet. Une association a été créée au sein des Communautés de Communes de Florac et Tarnon Mimente. Trois communes de notre territoire sont concernées par le projet, (Fraissinet de Lozère, le Pont de Montvert et St Maurice de Ventalon) car nous faisons partie du secteur des permanences de soin. L'investissement prévu est de 1 300 000 €, 100 000 € restant à trouver et répartis entre les communes concernés. 3000 € ont été demandés à la commune de Fraissinet de Lozère. Participation basée sur la population des communes. Jean Pierre ALLIER regrette que les 3 communes n'aient pas pu être associées en amont du projet pour travailler en commun. Il souligne un problème de fond et de concertation dans le montage du dossier. Se pose la question aussi de savoir pourquoi les professionnels du secteur n'ont pas été associés au réseau. Les convocations sont envoyées tardivement pour les réunions. Certains élus, (tels que Alain Jaffard), ont du mal à se libérer à temps ou trouver un délégué disponible. Ce qui peut faire croire de l'extérieur, un manque d'implication des communes, alors qu'il n'en est rien. Jean Pierre informe également qu'Alain Argillier, conseiller général du canton de Florac, a soumis son mécontentement à la mairie de Florac à ce sujet. C'est la Sous-préfète de Florac qui est en charge de la coordination du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 18 h.